

La place des collectifs engagés dans la gestion des déchets en contexte de transition écologique

La gestion des déchets est un champ d'étude pleinement investi depuis quelques dizaines d'années par les sciences sociales. Les travaux se sont multipliés et le sujet des déchets ne fait plus l'objet de rejets. Il offre la possibilité de traiter d'aspects aussi bien techniques que territoriaux, sociaux, économiques, juridiques et politiques, il est ainsi un excellent laboratoire des activités humaines. En géographie les recherches étudient aussi bien les enjeux de proximité que les jeux d'échelle (Cirelli, Maccaglia, et Melé, 2017), les outils de planification (Rocher 2016) ou encore les situations de conflits liés aux infrastructures et les restructurations qu'ils produisent pour l'action et les débats publics (Bobbio et al. 2016). Les usages du droit comme ressources pour les acteurs et comme cadrage de leurs actions tiennent aussi une place importante dans leur analyse (Melé 2009). Dans la continuité de ces recherches, la thèse abordera la reconfiguration de la politique publique autour de la prévention des déchets, dans un contexte de promotion de la transition écologique. Plus spécifiquement, la place des collectifs engagés dans des pratiques de prévention et de réduction à la source des déchets et sur les formes de « participation » à la nouvelle politique publique. L'un des axes de cette recherche porte sur la capacité des collectifs localisés, acteurs non institutionnels, à agir en concordance ou en opposition à la politique publique menée en matière de prévention des déchets ménagers : dans quel cadre et à quelles conditions les collectifs agissant localement dans le domaine des déchets deviennent acteurs de la politique publique menée ?

La question de la participation du public¹ à la gestion des déchets ménagers jalonne les grandes étapes de la politique publique. De l'usager-contribuable du service public à l'usager-producteur-trieur de ses déchets, en passant par l'habitant-riverain d'une installation de traitement, c'est un public multiforme qui participe de manière volontaire ou qui subit l'action publique. Des phases de publicisation du problème et de mise en débat ont précédé et suivi celles de reconnaissance, d'intégration et de responsabilisation de la population. Quant à la prévention, bien que reconnue très tôt dans la loi, elle fut d'abord délaissée au profit de la valorisation. Or, depuis quelques années l'on constate que les textes législatifs et réglementaires se recentrent sur la prévention des déchets ménagers (I). Ces récentes orientations peuvent offrir de nouvelles ressources et cadres d'action aux collectifs engagés qui peuvent alors chercher à dénoncer les manquements des pouvoirs publics ou à faire reconnaître leur démarche et accompagner l'action publique. En effet, une double hypothèse de départ est formulée pour ce travail : les collectifs engagés peuvent s'opposer à l'inertie des formes de gestion concrète aux mains des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsqu'ils peinent ou refusent de mettre en œuvre des mesures de prévention. Or, de nouvelles pratiques socio-écologiques (pratiques de compostage, de récupération et de réemploi) convergent avec les ambitions des politiques publiques environnementales. Il s'agit dès lors de comprendre comment les collectivités locales peuvent prendre en compte et intégrer ces collectifs qui participent à la gestion des déchets afin

¹ Le terme « public » est utilisé ici dans un double sens : comme le groupe-cible de la politique publique c'est-à-dire les groupes sociaux désignés « comme responsables d'un problème et destinataires des mesures y remédiant » (Rocher 2006, p. 16) et comme « l'ensemble des individus qui se considèrent comme potentiellement affectés par les conséquences d'une décision et qui s'organisent pour peser sur celle-ci » (Bobbio et al. 2016, p. 14).

d'amorcer une action conjointe, comme moyen pour parvenir à mobiliser les citoyens et permettre une territorialisation de l'action publique en matière de prévention (II). Pour terminer, cette présentation mettra en perspective les trois terrains d'étude choisis dans le cadre de la thèse (III).

I. L'évolution de la gestion des déchets ménagers : redéfinir la place du public pour un nouveau cadre d'action

En préalable et pour introduire cette recherche, il faut rappeler qu'au commencement de la politique publique de gestion des déchets ménagers dans les années 1970, les citoyens n'étaient pas intégrés au processus de gestion. Dans un premier temps, ce sont les fortes contestations liées à la localisation des équipements qui ont paralysé l'action des pouvoirs publics et ont permis l'ouverture de l'information et la consultation des citoyens-habitants-riverains. Dans un second temps, au cours des années 1990 c'est une responsabilisation et une forme d'incitation aux changements de pratiques individuelles qui se sont instaurées par la sollicitation de la participation des usagers au tri de leurs déchets (A). Durant ces deux périodes (1970-2000), c'est le principe de valorisation (énergétique et matière) qui a primé dans l'orientation des choix de gestion. Cette recherche porte sur la période actuelle, le principe de prévention jusqu'alors appliqué à la marge est renouvelé à l'orée de la transition écologique. Cette évolution implique d'amorcer des changements des modes d'intervention et de gestion de la part des pouvoirs publics et d'envisager de nouvelles formes de participation du public pour parvenir à des résultats (B).

A. Entre conflictualité et responsabilisation : la participation d'un « public » aux multiples facettes

L'évolution de la politique publique de gestion des déchets ménagers relève de temps forts marqués par la multiplication de « situations dans lesquelles le caractère public de l'action » était en débat (Bobbio et al. 2016, p. 14). Dans les années 1970, les pouvoirs publics s'emparent du sujet des déchets comme d'un « problème public » appelant des solutions. C'est ainsi que la première loi-cadre du 17 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux pose les bases et les principes du service public local. Dans un premier temps, l'ambition de la politique publique était d'harmoniser la collecte des déchets sur le territoire et de mettre fin aux décharges non contrôlées. Dans cette période de rationalisation technique, les préoccupations et le contexte de l'époque ont favorisé le recours aux procédés de traitement par méthanisation et incinération (Rocher 2006). Les usagers n'étaient pas impliqués et seulement considérés comme des contribuables assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Barbier 2002). Cependant divers accidents et scandales liés au stockage et au transport des déchets ont attiré leur attention sur des dysfonctionnements (Le Bozec 1995) et rendu les habitants plus attentifs à ces installations (décharges puis centres de traitement) proches de leur espace de vie susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à leur santé et de marquer leur territoire. Laurence Rocher considère qu'au « tournant des années 1990, les difficultés d'acceptation locale des équipements confèrent au problème déchet une dimension essentiellement sociale » (Rocher, 2006, p. 25). On assiste à la « publicisation » du « problème déchet » par l'intrusion d'un public mobilisé, porteur d'une définition du problème en contradiction avec la solution

élaborée par les acteurs institutionnels, qui opère un travail de « mise en débat » et force l'ouverture des arènes de décision. » (Rocher, 2006, p. 17). Sous l'effet des mobilisations d'habitants, constitués en collectifs et parfois aidés par des structures nationales, des projets seront retardés ou abandonnés. Les départements d'Indre-et-Loire et de l'Isère ont tous deux été marqués par des conflits liés aux centres d'enfouissements et de traitement (Cirelli 2016; Luneau 2017). Face aux conflits répétés et pour rassurer l'utilisateur futur riverain des installations, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de consultation et de concertation, mais ceux-ci sont souvent restreints « à de l'information descendante ou du débat a minima » et ont une faible portée et peu d'effets sur les décisions (Carrel, 2013, p. 3). On constate qu'ils n'ont pas apaisé les conflits, comme en témoigne l'abandon de projets de la métropole de Tours en 2017. Les débats ont débordé le cadre institutionnel des dispositifs et les groupes mobilisés se sont saisis d'autres ressources pour participer à l'action publique et inscrire leurs revendications à différentes échelles territoriales et temporelles (Bobbio et al. 2016).

Parallèlement à ces conflits, durant les années 1990 la politique publique a évolué avec la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement. Elle prescrivait de limiter la mise en décharge aux seuls déchets ultimes et plaçait le recyclage au sommet de la hiérarchie des modes de traitement (Kah 1999). La politique s'est orientée vers le tri et la collecte sélective qui ont nécessité « l'implication pratique des usagers du service » (Rocher, 2006, p. 94). Un processus d'intéressement du public fut mis en place par des campagnes de sensibilisation destinées à toucher le citoyen-usager dans une optique de conscientisation. La responsabilité fut imputée à l'utilisateur-produit de déchets et donna naissance au public usager-trieur (Barbier, 2002). Tout un système économique s'est développé autour des matières recyclables, les filières se sont diversifiées et complexifiées, tandis que l'utilisateur est devenu un maillon de cette chaîne. Cette « colonisation de la sphère domestique des ménages » (Rocher, 2006, p. 96) reposant sur un enrôlement individualisé à la gestion des déchets aurait pu susciter de l'hostilité. Pourtant ni les usagers ni les collectifs ne se sont opposés, pour Rémi Barbier « les associations d'environnement, de consommateurs ou de locataires s'en feront plutôt d'ardents propagandistes » (Barbier, 2002, p. 38) et pour Yannick Rumpala « en polarisant les réflexions sur des spécialistes relevant de groupes sociaux aux intérêts apparemment divergents, ces modes d'organisation axés sur le tri et les collectes sélectives révèlent en fait les possibilités de connexions entre des réseaux d'acteurs publics, privés et militants. » (Rumpala, 1999, p. 605) il est donc possible de considérer que cette politique a pu servir d'appui à la constitution de collectifs agissant dans le domaine des déchets et porteurs d'intérêts favorables à leur prévention et diminution.

Ces phases de blocage puis de reconnaissance et d'intégration du public au processus de gestion des déchets ont pu influencer l'orientation de la politique publique. Au début des années 2000, L. Rocher notait une période d'évaluation de ces politiques, un constat d'échec de la réduction à la source et un engagement modeste vers la prévention des déchets. Ce n'est qu'à la fin des années 2000 que le principe de prévention fut clairement reconnu et c'est à partir de cette période que se positionne la réflexion proposée dans ce travail de thèse.

B. Prévention des déchets et transition écologique : de nouvelles orientations pour de nouvelles actions ?

Au cours des périodes précédentes, le principe de valorisation (énergétique et matière) des déchets issu de la loi de 1975 fut prééminent et déterminant pour l'élaboration, l'orientation et la mise en œuvre de la politique publique. Le principe de prévention, qui fut délaissé durant plusieurs décennies, est actuellement renouvelé dans les textes législatifs et réglementaires européen et français. Depuis l'entrée en vigueur de la directive de l'Union n° 2008/98/CE du 19/11/08 de 2008 la prévention est placée au sommet de la hiérarchie des modes de traitement et doit primer sur les autres procédés, il s'agit selon l'article 4 de cette directive et l'article L.541-1 du Code de l'environnement l'on parle de prévention qualitative et quantitative, de l'amont vers l'aval « En priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation ». Ce sont donc des actions, des techniques et des installations propices à la récupération, au réemploi et à la réduction des déchets qui doivent être mis en place. Ce cadre réglementaire de l'Union européenne a aussi imposé de nouvelles orientations aux états membres comme l'élaboration d'une planification nationale et locale en faveur de la prévention, avec des objectifs chiffrés comme par exemple le recyclage de 50% du poids global des déchets d'ici 2020. Cette directive fut transposée par une ordonnance en 2010 et depuis de nouvelles lois ont été promulguées à l'échelle nationale (avec de nouveaux objectifs chiffrés et de nouvelles orientations).

En 2015, dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le législateur français s'est tourné vers le concept de « transition » faisant ainsi écho à la « transition écologique » théorisée et popularisée par Rob Hopkins durant les années 2000. Il développe une réflexion concrète sur la « résilience » de la société dans un contexte de raréfaction des ressources et de changement climatique, à partir d'expérimentations issues de la société civile. La transition « écologique » repose sur l'idée d'un changement progressif de nos modèles et systèmes de société énergivores et polluants pour préserver notre écosystème et nos ressources. Dans le domaine des déchets, cette loi de 2015 pose de nouveaux objectifs comme en particulier la réduction de la mise en décharge de 50% ; la séparation des biodéchets des ordures résiduelles d'ici 2025 ; la généralisation de l'extension des consignes de tri pour 2022 ; mais surtout, elle introduit l'économie circulaire comme pilier, c'est-à-dire un changement du système linéaire consistant à extraire, produire, consommer puis jeter pour tendre vers une économie en boucle. Ces changements doivent cependant être appropriés et appliqués à l'échelle locale, par les collectivités territoriales compétentes pour la gestion des déchets et exigent d'enrôler et d'impliquer l'ensemble des acteurs.

Or, un constat peut être posé, la France respecte peu les objectifs chiffrés prescrits dans les textes. Il était par exemple prévu dans la loi de 2015 un objectif de réduction de 10% des déchets d'ici 2020 par rapport à 2010, la réduction réelle n'a été que de 7% environ. Par ailleurs, certains objectifs prévus dans la nouvelle loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 février 2020 s'avèrent moins ambitieux ou sont envisagés à plus longue échéance (Truchet 2020). Pour parvenir à atteindre ces objectifs, les collectivités locales doivent mettre en œuvre des actions propices à leur réalisation et l'on peut légitimement s'interroger sur les difficultés qu'elles rencontrent pour mobiliser tous les

acteurs, et en particulier leurs usagers, afin d'obtenir des résultats. Un certain nombre d'instruments existent, comme la tarification incitative du service public de gestion des déchets ménagers qui est fondée sur le principe de pollueur-payeur et qui vise les changements de comportements des usagers du service public.

Cependant, des études notent une tendance à privilégier l'approche par les changements individuels, laquelle pourrait s'avérer limitée. Elle reposerait sur l'hypothèse implicite d'une capacité des individus à changer leurs comportements sans toujours tenir compte des « réalités économiques, matérielles, normes sociales, rythmes sociaux dans lesquels les individus sont insérés contribuent fortement à configurer la marge de manœuvre dont ces derniers disposent pour évoluer à leur échelle » (Martin et Gaspard, 2017, p. 17). Des travaux sur la participation constatent que « l'habitant n'est jamais exempt de motivations collectives, même en l'absence d'expérience militante » (Barbier et Larrue, 2011, p. 20) et d'autres, sur l'engagement, soulignent que, dans bien des cas, les personnes ont conscience des changements de pratiques qu'elles pourraient opérer individuellement mais il leur semble plus facile de s'engager « dès lors que se constituent des collectifs (comités et associations de quartier) et que se créent des liens entre personnes souhaitant promouvoir des alternatives (bailleurs, prestataires de la rénovation, collectifs d'habitants » (Besse, 2017, p. 21). Si les changements de comportements individuels peuvent être une condition nécessaire pour envisager une transformation, de soi et de son environnement, celle-ci n'est cependant pas toujours suffisante pour créer une dynamique de changement social, c'est donc d'abord l'approche par l'action collective qui guidera ce travail de thèse.

Nous l'avons vu, dans un premier temps la population a pris part à la politique publique lorsqu'elle s'est opposée, collectivement, aux décisions de gestion ou lorsqu'elle a été invitée, individuellement, à changer ses pratiques quotidiennes pour participer au tri des déchets. Il s'agit dans ce travail de formuler un nouveau questionnement de recherche autour de l'action collective en faveur de la prévention des déchets. En considérant que les nouvelles orientations de la politique publique, influencées par des ambitions de transition écologique, conduisent à une restructuration des objectifs vers plus de prévention et donc une plus forte participation à la limitation et la réduction des déchets ; à un repositionnement des rôles et des relations entre les acteurs et donc à une reconfiguration de l'action publique ; et offrent de nouveaux cadres d'action et de nouvelles ressources à ces derniers et donc de nouvelles possibilités d'agir. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont le public peut participer à cette nouvelle politique et plus spécifiquement comment les collectifs engagés en matière de prévention peuvent prendre part à l'action publique. Comment deviennent-ils acteurs de la politique publique menée ? Deux hypothèses sont formulées pour répondre à ce questionnement :

- 1^{ère} Hypothèse : la mise en œuvre de la prévention des déchets correspond davantage aux attentes des collectifs engagés, qui cette fois n'ont plus de raison de s'opposer aux choix et décisions des collectivités locales, mais plutôt de les inciter à agir. Dès lors, si opposition il y a, cela porte davantage sur la dénonciation de l'inaction ou l'inertie des gestionnaires (en particulier les EPCI) en matière de prévention et sur la réclamation d'une action de leur part. Les collectifs engagés peuvent aussi chercher à dépasser cette inaction ou inertie en entreprenant leurs propres actions convergentes avec les ambitions nationales.
- 2^e Hypothèse : dans le cadre d'une mouvance en faveur de la transition écologique, des initiatives se développent, chacune à leur manière cherche à montrer qu'il est possible d'agir, propose des solutions alternatives et sensibilise. Ces démarches

peuvent servir de pistes de réflexion et d'action pour les pouvoirs publics. Un soutien et un accompagnement de leur part pourraient aider les acteurs publics à renforcer l'acceptabilité des actions, à amorcer le changement et à obtenir des résultats.

En effet, durant les années 1990 sont apparus des collectifs internationaux dont l'objectif était de promouvoir des alternatives au stockage et au traitement des déchets par incinération. En France, le Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID)² fut créé en 1997 pour transmettre une information autonome, agir en faveur de la réduction des déchets et lutter contre les procédés de traitement polluants. Depuis, ces collectifs ont pris de l'ampleur en dehors ou à côté des cadres institutionnels et ont acquis une reconnaissance et une expertise. À titre d'exemple, récemment la loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 juillet 2019 est entrée en vigueur. Fruit de plusieurs mois de travail et de débats, elle est présentée dans certains journaux comme le « big bang de l'économie circulaire », mais l'association zéro waste France pointe du doigt des lacunes. Si elle constate des avancées, elle remarque surtout que peu de moyens sont attribués pour parvenir aux objectifs et rejoint ainsi le constat de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat chargée d'étudier le texte (Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable au Sénat 2019).

Aussi, des initiatives socio-écologiques émergent dans le cadre de la transition et de la prévention des déchets. Les groupes mobilisés veulent faire la démonstration qu'il est possible d'agir à l'échelle locale, et se proposent parfois d'accompagner les changements et d'impulser des innovations. Il s'agit dès lors de comprendre comment les collectivités locales peuvent prendre en compte et intégrer la participation de ces acteurs de la prévention des déchets.

II. Penser la participation des collectifs engagés à la politique de prévention des déchets : de l'action à la coopération

De multiples démarches sont mises en œuvre dans le cadre de la transition écologique et en faveur de la réduction des déchets, ces initiatives sont susceptibles d'apporter des pistes de réflexion ou des solutions alternatives et parvenir à des résultats, tout au moins à l'échelle locale (A). Pour dépasser l'approche par les conflits, il s'agit d'envisager la coopération entre pouvoirs publics gestionnaires et collectifs engagés (B).

A. Les collectifs engagés dans la prévention des déchets : vers un nouveau public « citoyen-acteur » de la prévention des déchets ?

Un rapport du commissariat général au développement durable qualifie les initiatives socioécologiques de « mise en capacité d'agir collective et locale d'une diversité d'acteurs (citoyens, milieux associatifs et économiques) partageant des compétences, savoir-faire et expérimentations, afin de mettre en lien leurs manières de vivre et de produire sur leur territoire » (Besse 2017, p. 10). Des auteurs, dont Lydie Laigle, tentent de s'écarter de l'approche managériale issue des courants de pensée de la transition le « Multi-level perspective » et « social practice theory ». Plutôt que de considérer que la transition naîtrait d'un « enchevêtrement d'initiatives singulières et locales » ou d'une « rencontre fortuite d'innovations et de pratiques sociales qui feraient progressivement évoluer les régimes et les modes de développement » ils envisagent qu'elle puisse prendre d'autres chemins (Laigle,

² Devenu zéro waste France en 2014

2014, p. 1). D'une approche tirée de la sociologie de l'engagement, ces études portent sur les initiatives citoyennes et associatives prenant sens dans le faire et qui « s'affilient entre elles pour produire des alternatives concrètes » (Laigle, 2014, p. 2). Ils cherchent à comprendre « ce qui fait affiliation sociale autour des valeurs et pratiques de l'écologie » et postulent que ces démarches participent à « la coproduction de territoires existentiels et d'expérimentation » (Laigle, 2014, p. 2). Les pouvoirs publics devraient se montrer à l'écoute « des capacités » de la société civile et non pas simplement relayer certaines actions.

Actuellement se multiplient des initiatives comme les recycleries, le zéro déchet, les ateliers de réparation, mais aussi la promotion du compostage individuel ou collectif, les systèmes de don et d'échange, etc. Certaines d'entre elles, si ce n'est toutes, peuvent être perçues *a priori* comme peu innovantes parce qu'elles existent déjà sous d'autres formes. Des associations, comme Emmaüs, pratiquent depuis longtemps la récupération d'objets qu'elles revendent dans une perspective sociale, ce à quoi nous pourrions facilement assimiler les recycleries. Mais ces dernières développent des activités d'éducation et de sensibilisation à la prévention des déchets et aux changements des modes de consommation, proposent des ateliers participatifs et organisent des événements culturels. Elles cherchent à créer du lien social sans se limiter à la lutte contre la précarité, en intégrant les enjeux environnementaux actuels.

Le compostage est certes une pratique ancienne, les déchets organiques ont longtemps servi d'engrais pour l'agriculture, mais aujourd'hui les volumes, les composants et les modes de vie contemporains font naître d'autres enjeux. Nous sommes passés d'une société de la récupération au tout jetable et les produits sont beaucoup plus complexes à éliminer. Le collectif zéro déchet Touraine développe des activités de compostage collectif et cherche l'appui des pouvoirs publics pour déployer cette initiative dans différents territoires de la métropole.

Le zéro déchet est devenu un mouvement de dénonciation de la société de production-consommation et propose une transformation radicale. On trouve aujourd'hui des collectifs locaux de zero waste dans les grandes villes du territoire, comme à Lille, Grenoble et Tours, mes terrains d'étude. Certains de ces collectifs ont acquis des capacités d'expertise et d'action : ils assurent une veille juridique et suivent l'évolution des dispositions législatives et réglementaires ou la transposition des directives européennes, ils prennent part aux dispositifs participatifs, ils accompagnent des structures associatives, créent des guides d'action, sensibilisent par des campagnes de prévention et diffusent ces savoirs. Ils sont en mesure de surveiller et d'alerter sur les manquements des pouvoirs publics à leurs obligations réglementaires ou leur inaction. Certaines initiatives de ce modèle « zéro déchet » permettraient de limiter les problèmes sociaux, environnementaux et économiques liés aux transferts des déchets, à l'installation d'équipements, à la surproduction et surconsommation, au gaspillage, et c'est pourquoi des collectifs et militants s'en revendiquent avec un slogan évocateur : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La rupture envisagée par la transition et l'économie circulaire impliquerait pour l'action publique de tendre vers le zéro déchet, et si l'on constate des initiatives institutionnelles en ce sens, comme la création du label territoire « Zéro déchet et zéro gaspillage » décerné aux collectivités engagées dans la réduction à la source, comme Roubaix, celles-ci sont encore modestes. Pourtant, les différents collectifs engagés dans des démarches de transition et des initiatives socioécologiques « ont appris à mutualiser et développer des ressources et savoir-faire, mais aussi à former, partager, débattre, rendre compte, voire interagir sur le contenu de l'action publique et les modalités de sa mise en œuvre, dès lors que les objectifs visés se rejoignent » (Besse 2017, p. 21). Ces collectifs pourraient appuyer les gestionnaires dans un rapport donnant-donnant. Les

associations sont des acteurs en lien avec les administrés et bénéficient parfois d'une meilleure image que les pouvoirs publics et d'une plus grande écoute. Elles pourraient se faire le relais entre la politique publique et sa réception puis son appropriation par les usagers. Inversement, elles pourraient bénéficier, de la part des collectivités, d'appuis et de moyens plus importants pour agir. Est-il possible alors d'envisager une coopération entre les acteurs publics et collectifs dans le cadre de l'action publique de prévention des déchets ménagers ?

B. Faire « avec » les collectifs : la coopération comme nouveau mode d'action publique ?

Le passage du conflit à la coopération ne semble pas aisé, les études concluent souvent que l'intégration institutionnelle de la participation des mouvements sociaux se fait au prix d'une « défection des associations et des groupes plus radicaux » ou d'un « processus de dépolitisation progressive des pratiques engagées » (Neveu 2011, p. 7), notamment parce que pour débattre et délibérer conjointement, il faudrait s'entendre sur un projet politique ou, au moins, sur des cadres d'interprétation (Joly et Marris 2003). Ce constat peut cependant être nuancé, les collectifs disposent souvent déjà d'une culture participative qui ne se limite pas à l'usage des dispositifs institutionnels et dans certains cas c'est la revendication de la participation la source des mobilisations. Plus encore, dans le cadre de la transition écologique, mais également pour d'autres mobilisations, les groupes d'habitants ou collectifs présentent parfois leur engagement comme apolitique ou tout au moins détachés des querelles partisans (Jonet et Servigne 2013). Toutefois, en cherchant « à faire » lorsque les gouvernements n'agissent pas et en proposant eux-mêmes des actions, à l'échelle locale et selon une posture qui se veut non-critique, ces collectifs mobilisés peuvent contribuer à la construction de nouvelles formes et lieux du politique (Bertheleu et Bourdarias 2013) ou à d'autres conceptions de la politique.

Un certain nombre d'auteurs déconseillent l'institutionnalisation, par la récupération, des initiatives engagés par les acteurs de la société civile (Laigle 2014), tandis que les recherches sur les dispositifs participatifs institutionnels sont contrastées et critiques. La participation via ces instruments peut être bénéfique pour l'ensemble des acteurs, parce qu'elle « transforme les rôles, postures et relations des protagonistes », favorise « l'entrée de nouveaux joueurs » (Barbier et Larrue 2011, p. 17) et donne lieu à des pratiques d'expérimentation, de négociation, d'apprentissage mutuel voire d'émancipation (Carrel 2013). Elle peut aussi être instrumentalisée par la puissance publique pour atténuer les conflits, renforcer sa primauté ou encore disqualifier et exclure certains mouvements sociaux « du champ de la politique légitime » (Neveu 2011, p. 11). En outre, les acteurs publics semblent plus disposés à ouvrir la participation lorsque les enjeux et les responsabilités sont moindres (Lefebvre 2007). La gestion des déchets est un système complexe impliquant une diversité d'acteurs et d'échelles d'action, pouvant conduire à une certaine déconnexion entre la prescription, la décision et la mise en œuvre, ainsi freiner la participation des collectifs.

Toutefois, même s'il faut reconnaître que les processus de participation sont « encadrés dans un système d'action qui les contraint en même temps qu'il est susceptible de leur fournir ressources et appuis » (Barbier et Larrue 2011, p. 24) de nombreux auteurs considèrent que dans bien des cas la participation envisagée par les autorités publiques reflète un « fonctionnement de l'action publique » basé sur « une logique descendante, centralisée et méfiante vis-à-vis des corps intermédiaires » (Carrel 2013, p. 3). Cette rationalité qui guide les autorités publiques conjuguée à « l'absence d'espaces publics permettant aux citoyens

d'exercer leur autonomie » ne permettrait de prendre en compte les innovations sociales et citoyennes qui préparent la transition écologique (Van Outryve d'Ydewalle 2016, p. 3). Pour « passer d'une logique d'hétérogénéité entre la sphère de la société et celle de l'État à celle d'une complémentarité et une co-définition entre État et innovations sociales » il faudrait donc s'interroger sur le rôle que pourraient jouer l'État et ses collectivités publiques dans l'encadrement et/ou la diffusion des alternatives (Van Outryve d'Ydewalle 2016, p. 4). Dans ce sens, un certain nombre d'études s'interrogent actuellement sur « les enjeux de transformation de l'action publique à ses multiples niveaux d'intervention » (Besse 2017, p. 7; Laigle 2013; Schmid 2018). Considérant que les initiatives socioécologiques se développent et se multiplient, il s'agit de comprendre « comment l'action publique peut faire évoluer ses missions et ses modes d'intervention pour accompagner » ces processus (Besse, 2017 : 7) et créer des modes d'action partagés.

Mais au-delà de la reconfiguration des modes d'intervention des pouvoirs publics pour favoriser la participation et la reconnaissance des collectifs, il faut aussi saisir la position des groupes engagés et leurs modalités d'action pour faire reconnaître leurs initiatives, les élargir et/ou les diffuser. Sont-ils prêts ou volontaires pour servir de passeurs ou devenir des artisans de la participation (Carrel, 2013) et souhaitent-ils passer d'espaces d'échanges temporaires à une action collective ? (Lavigne Delville 2017). Les collectifs engagés peuvent vouloir se tenir volontairement en marge ou à distance de l'action publique institutionnelle lorsqu'ils craignent une récupération, une concurrence voire une exclusion, mais aussi conserver leur autonomie face au système institutionnel très réglementé, soumis à des contraintes administratives et budgétaires, des procédures chronophages ou encore des dispositifs changeants, qui engendrent aussi l'inertie qu'ils cherchent à contrer (Dagnino et Tatagiba 2010).

Les positions respectives des protagonistes peuvent faciliter ou contraindre la coopération. Les collectifs peuvent opter pour des stratégies de complémentarité, de lobbying, d'alternatives, de prise de distance ou d'opposition, tandis que les pouvoirs publics peuvent se montrer tantôt intéressés ou porteurs d'initiatives, mais adoptent parfois une posture d'ignorance voire d'hostilité face aux initiatives des collectifs. L'analyse de trois contextes locaux aux trajectoires différentes me permettra de saisir l'étendue des rapports entre les acteurs et les conditions de territorialisation de l'action publique en matière de prévention des déchets ménagers.

III. L'action en matière de gestion et de prévention des déchets ménagers : approche et terrains d'étude

Pour mener ce travail, c'est une triple entrée qui est choisie par : les acteurs, le droit et le territoire afin de saisir les différentes relations entre les acteurs et leurs dynamiques d'action ; leurs rapports au cadre réglementaire et la manière dont ils s'en saisissent pour agir ; et les conditions de la territorialisation de l'action publique en matière de prévention (A). Cette recherche sera conduite au sein de trois terrains d'étude, trois villes et EPCI aux trajectoires distinctes en matière de gestion et de prévention des déchets ménagers, et il s'agira d'identifier les dynamiques propres à chacun de ces territoires, mais aussi leurs similitudes et différences (B).

A. Une étude menée selon une triple approche : les acteurs, le droit et le territoire

Dans cette recherche trois entrées sont privilégiées pour guider l'analyse : les acteurs, le droit et le territoire.

Les acteurs et l'action publique : dans ces travaux, l'analyse portera sur les acteurs publics et les collectifs de citoyens engagés, sans toutefois écarter d'autres acteurs primordiaux dans le domaine de la gestion et la prévention des déchets lorsque leur rôle est déterminant (acteurs privés et publics). Il s'agira d'une étude à mi-chemin entre le rôle des pouvoirs publics décideurs et gestionnaires et celui des groupes mobilisés dans des actions de prévention et réduction des déchets réunis sous la notion d'action publique. Cette dernière est entendue selon une acception large « comme la manière dont une société construit et qualifie des problèmes collectifs, élabore des réponses, des contenus et des processus pour les traiter. » (Thoenig, 2007, p. 6) et étudiée ici dans le contexte d'une réorientation souhaitée de la gestion et des mesures vers la prévention et de la réduction des déchets ménagers. Il s'agira de dépasser l'analyse de la politique publique, généralement focalisée sur le rôle central, voire hégémonique, du gouvernement et des autorités publiques, pour aborder l'action publique comme « la co-construction de solutions collectives par l'intervention d'acteurs n'ayant pas de statut ou de légitimité en matière d'autorité gouvernementale. » (Thoenig 2007, p. 6), c'est-à-dire l'intervention et la participation d'acteurs non institutionnels à l'action publique. Dans cette recherche, il sera question d'identifier avant tout le caractère public de l'engagement, autrement dit « les actions qui mettent en jeu un public, qui répondent à l'impératif de publicisation, qui ont pour objectif la définition de bien commun » même lorsqu'elles se trouvent, en apparence, en dehors du champ de la politique menée par les acteurs publics (Bobbio et al. 2016, p. 14).

Le droit : dans la continuité des approches Wéberienne et Lascoumienne, ce travail donnera lieu à l'étude des activités juridiques en portant attention à la mise en œuvre du droit, à l'usage qu'en font les acteurs. Cette approche permet de mieux saisir le droit non pas comme un corpus d'impératifs susceptibles d'être appliqués et/ou sanctionnés, mais comme un ensemble de règles destinées à orienter les comportements et agissant sur la société (Lascoumes et Serverin, 1988; Leroy, 2011). Cette idée d'orientation des conduites sociales laisse apparaître la double perspective de l'analyse : il s'agit d'abord d'envisager le droit comme « modèle de référence » ou « cadre pour l'action » selon Patrice Melé (Melé, 2009), en ce sens celui-ci crée des situations et des identités d'action qui influencent et/ou conditionnent les possibilités d'agir des acteurs. Ensuite, le droit fournit aussi des ressources avec des règles juridiques mobilisables par les parties. Il s'agit alors d'identifier et d'apporter une lecture des « activités développées par les acteurs en situation, activités structurées, entre autres, par les règles juridiques » (Lascoumes et Serverin, 1988, p. 173) pour comprendre comment ceux-ci s'en saisissent pour faire valoir leurs droits, reconnaître leur démarche, et mener à bien leurs actions. Les acteurs vont s'approprier le droit et l'actionner pour leurs stratégies respectives en se référant aux textes juridiques et aux documents administratifs, en suivant les évolutions des législatives et parfois en déclenchant un contentieux (Bobbio et Melé, 2016). Dans cette perspective le contentieux et l'intervention du juge peuvent être seulement ponctuels, il s'agit de ce que P. Melé nomme l'actualisation locale du droit. Le juge interviendra comme médiateur autour d'une situation locale et située, il sera invoqué pour trancher le litige qui oppose les parties (sans pour autant apporter une solution au problème) ou tout au moins il

permettra de légitimer certaines revendications en se prononçant en leur faveur. Les décisions juridictionnelles ont une importance et des effets non négligeables, elles peuvent tout aussi bien renforcer les conflits ou y mettre un terme. Cette recherche portera sur le nouveau cadre d'action spécifique à la prévention des déchets ménagers et tentera de cerner comment les acteurs s'en emparent et l'utilisent pour appuyer leur démarche, prendre part à l'action et faire reconnaître leurs attentes et/ou revendications. La relation au droit et ses effets seront aussi interrogés en lien avec le territoire, dans le but de saisir comment les situations territoriales locales sont structurées par les normes juridiques en vigueur et si elles reflètent, s'accordent ou rompent avec l'évolution des règles.

Le territoire : dans le domaine des déchets, il apparaît difficile de circonscrire des territoires étanches compte tenu des flux et des moyens techniques pour les gérer qui dépassent souvent les limites administratives imposées ; de l'imbrication des échelles d'intervention des acteurs et la déconnexion entre la planification et l'action des gestionnaires locaux ; et les spécificités propres à chaque collectivité territoriale, etc. (Cirelli, 2016). La recherche est d'abord circonscrite à l'échelle locale, sur des territoires urbains, des villes et leurs établissements publics de coopération intercommunale par référence aux règles de compétence en matière de décision et gestion des déchets ménagers. Or, ces frontières juridiques ne rendent pas compte de l'ensemble des pratiques et relations qui s'articulent et font système au sein et entre les échelles territoriales, les structurations internes à ces territoires seront aussi prises en compte. Ici le territoire n'est pas vu comme une étendue inerte et neutre, mais comme un contexte où des acteurs évoluent et interfèrent, des enjeux et des besoins se cristallisent et des problèmes communs apparaissent. Le processus de territorialisation de l'action publique, entendu comme la manière dont des « organisations » procèdent au « traitement territorialisé » d'un problème public en fonction des caractéristiques, des besoins et des pratiques des acteurs de leur territoire (Rimbert-Pirot, 2015), sera étudié. Du côté des pouvoirs publics, il s'agira de comprendre comment ils appliquent et déploient la politique publique nationale en matière de prévention sur leur territoire local et selon leurs besoins et leurs contraintes, et de voir s'ils tiennent compte des collectifs qui agissent en ce sens. Du côté des collectifs engagés, il s'agira de voir comment ceux-ci territorialisent leurs actions, c'est-à-dire les ancrent et les développent sur un espace. L'objectif est d'identifier un éventuel territoire commun pour l'action publique en matière de prévention. À ce titre, un intérêt sera accordé aux contextes et situations de ces terrains, ainsi qu'au principe de proximité, s'agissant d'une échelle spatiale adéquate pour traiter de la gestion et la prévention des ordures ménagères. Pour terminer, l'approche par le territoire ne doit pas laisser de côté la temporalité de situations et l'historicité de la gestion territoriale des déchets. Les terrains choisis ont tous des trajectoires différentes, c'est ce qui a justifié mon choix. Il s'agira de poursuivre l'analyse de ces trajectoires pour rendre compte de leur ligne directrice en matière de prévention des déchets ménagers.

B. Trois territoires, trois trajectoires : Roubaix, Grenoble et Tours

Ces trois terrains d'étude ont des contextes différents et peuvent nous en apprendre plus sur les rapports entre les pouvoirs publics et collectifs engagés. Ce sont les conditions du changement et les trajectoires d'action qui nous intéressent. Il est nécessaire d'identifier les décisions prises dans le cadre des politiques publiques, les choix d'équipements et la présence de collectifs engagés, pour ensuite comprendre les relations entre les acteurs, les types

d'instruments mobilisés, l'inertie des choix de gestion ou au contraire l'innovation et les stratégies employées par les parties prenantes.

À Grenoble : la mairie, dirigée par un maire écologiste, Eric Piolle depuis 2014, est *a priori* porteuse d'initiatives. La métropole grenobloise a élaboré une planification de prévention pour les dix prochaines années et ambitionne de mettre en place une tarification incitative, ce qui peut être l'occasion de convoquer les collectifs. Pour élaborer cette planification, des groupes de travail citoyens ont été formés et, d'après la métropole, les associations ont été invitées à participer, mais se sont volontairement tenues à l'écart. De son côté, le collectif zéro déchet a élaboré une contre-planification pour proposer des actions plus favorables à la réduction à la source et au zéro déchet. Ce groupe semble être en phase de remaniement, des acteurs très engagés se sont retirés et de nouveaux prennent place. Le collectif souhaite par ailleurs mettre en place une équipe plaidoyer pour interagir avec la métropole. En outre, la municipalité grenobloise souhaite lancer un quartier pilote zéro déchet et s'appuyer sur les acteurs associatifs environnants pour construire ce projet.

À Tours : depuis 2020 la mairie est dirigée par un maire écologiste Emmanuel Denis. Concernant la prévention des déchets, la métropole et l'ancienne municipalité ont pris du retard. Il n'existe pas encore de planification locale (obligatoire depuis 2015), c'est celle régionale qui sert de référence et l'élaboration d'une planification locale pourrait être une opportunité de participer pour les collectifs. Les installations du département sont restreintes avec quatre centres d'enfouissement (70 000 tonnes de déchets par an) et un incinérateur, c'est une contrainte technique, mais aussi le résultat des conflits répétés. L'association zéro déchet, créée en 2017, emploie une double stratégie de complémentarité et de confrontation. Elle sensibilise et éduque la population au zéro déchet et semblait en rupture avec les choix de l'ancienne métropole. Elle pourrait être en lien avec la nouvelle municipalité écologiste et s'est, par ailleurs, déjà entretenue avec le nouveau vice-président en charge des déchets à la métropole.

À Roubaix : la collectivité porte des initiatives, elle est pionnière en matière de zéro déchet et s'est lancée pour deux raisons : répondre aux besoins sociaux – salubrité publique et lutte contre la précarité – de son territoire. Elle ne détient pas la compétence de gestion, mais veut agir sur la réduction. Les administrés sont invités à participer au « défi familles zéro déchet » depuis 2014. La collectivité ne cherche pas la participation ou l'appui des collectifs engagés, mais privilégie les prestations de service des associations. Elle dit craindre une démarche trop militante qui pourrait culpabiliser les habitants ordinaires souhaitant s'engager. D'autres collectifs, par ailleurs opposés à la municipalité sur d'autres projets, entreprennent des démarches de transition écologique et ont récemment obtenu l'appui de la collectivité pour un projet de ferme urbaine. Des habitants engagés dans le défi zéro déchet lancé par la ville sont membres de ces collectifs.

Lors de premières enquêtes de terrain, j'ai pu constater que les collectifs zéro déchet ne sont pas présents de la même manière sur les trois territoires. Ils semblent plus proactifs et vigilants sur la législation et les documents administratifs dans le cas de Tours où la prévention des déchets est moins cultivée au sein des institutions et dans le cadre du service public. L'association zéro déchet y cherche à développer et faire reconnaître ses actions et n'hésite pas à confronter les acteurs publics décisionnaires ou gestionnaires à leurs obligations. À l'inverse, lorsque les acteurs institutionnels sont investis, comme à Roubaix,

ceux-ci ne cherchent pas forcément l'appui des collectifs engagés, ils maintiennent une distance et privilégient l'action des usagers à titre individuel. Cependant, lorsqu'il s'agit pour la collectivité d'engager un projet sur un territoire identifié et circonscrit, en lien avec le cadre de vie des habitants et l'organisation de leurs espaces partagés et communs, elles peuvent solliciter l'appui ou l'intervention des collectifs de proximité, comme à Grenoble pour le projet de quartier pilote zéro déchet.

Conclusion :

Cet article commence par poser le cadre de cette recherche sur la gestion de déchets ménagers en contexte de promotion de la transition écologique. Il s'agissait d'abord de revenir sur les modalités de participation des citoyens-usagers du service public selon les différents contextes qui ont marqué la politique publique durant plusieurs décennies. Le public a d'abord fait intrusion en s'opposant aux choix de gestion relatifs à l'installation d'équipements de traitement, puis il a été invité à participer par un geste civique : le tri de ses déchets.

Puis de saisir les transformations de la politique publique, celle-ci devrait se tourner vers une meilleure prise en compte du principe de prévention des déchets et la recherche de solutions propices à la réduction. Cela conduit à interroger différemment sur le rôle des citoyens, constitués en collectifs, dans la reconfiguration de l'action publique. Les évolutions récentes de la législation montrent une tendance à recentrer le problème des déchets sur la prévention ce qui semble aller dans le sens des groupes mobilisés susceptibles de se positionner en contre-pouvoir écologique (Schmid, 2018) et construire la figure du « citoyen-acteur » de la prévention. Actuellement, divers collectifs se proposent d'expérimenter et d'initier des alternatives pour répondre aux problèmes environnementaux et sociaux liés aux déchets ménagers. Ces mouvements ou groupements d'initiatives citoyennes peuvent apporter une aide et/ou un accompagnement pour mettre en œuvre la politique publique et participer à l'action publique, il s'agira de voir comment cette participation peut prendre forme et s'articuler avec les actions des collectivités publiques.

Pour terminer, l'étude menée au sein de plusieurs villes aux trajectoires différentes permettra de mettre en avant plusieurs situations territoriales et la manière dont les acteurs de ces territoires se saisissent des outils à leur disposition pour proposer des moyens d'action. En d'autres termes il s'agira de comprendre comment s'opère la territorialisation de l'action publique en matière de prévention au sein de ces trois collectivités locales.

Les apports de la thèse doivent permettre de mieux comprendre le rôle des actions collectives dans les processus de changement environnementaux. Il s'agit d'une réflexion sur les transformations et la reconfiguration de l'action publique en matière de prévention des déchets ménagers.

Résumé :

Pour la gestion des déchets ménagers, la participation de la population (citoyens, habitants, riverains ou usagers) est un enjeu crucial. Elle peut s'opposer aux décisions prises par les autorités publiques compétentes et paralyser l'action ou devenir une aide précieuse pour la mettre en œuvre. Les pouvoirs publics cherchent à rendre leurs choix de gestion socialement acceptables ou à mobiliser leurs usagers. La politique publique de gestion des déchets ménagers évolue et le principe de prévention est renouvelé dans ce contexte de promotion de la transition écologique. Il repose sur l'idée de réduire les déchets et recommande de nouvelles actions ainsi que la mobilisation de tous les acteurs, tandis que des groupes citoyens s'engagent sur ces thèmes. Cette thèse s'interroge sur le rôle et la participation des collectifs engagés à l'action publique. Elle porte sur trois villes aux trajectoires différentes en termes de gestion des déchets.

Mots-clés :

Déchets ménagers, transition écologique, prévention, collectifs engagés, politique publique

Abstract :

For household waste management, the participation of the population (citizens, residents, neighbors or users) is a crucial issue. It can oppose the decisions taken by the relevant public authorities and paralyze action or become a valuable aid in implementing it. Public authorities seek to make their management choices socially acceptable or to mobilize their users. Public policy on household waste management is evolving and the principle of prevention is being renewed in this context of promoting ecological transition. It is based on the idea of reducing waste and recommends new actions as well as the mobilization of all actors, while citizen groups are becoming involved in these issues. This thesis examines the role and participation in public action of the collectives involved. It focuses on three cities with different trajectories in terms of waste management

Keywords :

Household waste, ecological transition, waste prevention, commitment, public policy

- Barbier, Rémi. 2002. « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets ». *Flux* n° 48-49 (2): 35-46.
- Barbier, Rémi, et Corinne Larrue. 2011. « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape ». *Participations* N° 1 (1): 67-104.
- Bertheleu, Hélène, et Françoise Bourdarias, éd. 2013. *Les constructions locales du politique. Les constructions locales du politique*. Perspectives Villes et Territoires. Tours: Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/2413>.
- Besse, Geneviève. 2017. « Initiatives citoyennes et transition écologique ». Commissariat Général au Développement Durable.
- Bobbio, Luigi, Patrice Melé, Vincent Ulgade, Claudia Cirelli, Fabrizio Maccaglia, et Laurence Rocher. 2016. *Conflits et concertation dans la localisation des infrastructures de gestion des déchets*. ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.6044>.
- Carrel, Marion. 2013. « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne ». *Informations sociales* n° 179 (5): 144-51.
- Cirelli, Claudia. 2016. « La gestion conflictuelle des déchets en Isère : entre blocage de la décision et mobilisations locales ». In *Entre conflit et concertation : Gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, édité par Luigi Bobbio, Patrice Melé, et Vicente Ugalde. Gouvernement en question(s). Lyon: ENS Éditions. <http://books.openedition.org/enseditions/6026>.
- Cirelli, Claudia, Fabrizio Maccaglia, et Patrice Melé. 2017. « "l'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin" : gérer les déchets en régime de proximité », n° 109-110: 61 à 72.
- Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable au Sénat. 2019. « Projet de loi N°660 relatif à la lutte contre le gaspillage à et l'économie circulaire ».
- Dagnino, Evelina, et Luciana Tatagiba. 2010. « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne ». *Revue internationale de politique comparée* Vol. 17 (2): 167-85.
- Joly, Pierre-Benoît, et Claire Marris. 2003. « La participation contre la mobilisation ? » *Revue internationale de politique comparée* Vol. 10 (2): 195-206.
- Jonet, Christian, et Pablo Servigne. 2013. « Initiatives de transition : la question politique ». *Mouvements* n° 75 (3): 70-76.
- Kah, Estelle. 1999. « Les municipalités françaises face à la gestion des ordures ménagères : difficultés de la mise en place d'un nouveau système ». *Revue Géographique de l'Est* 39 (vol. 39 / 2-3). <http://journals.openedition.org/rge/4466>.
- Laigle, Lydie. 2013. « Pour une transition écologique à visée sociétale ». *Mouvements* n° 75 (3): 135-42.
- Laigle, Lydie. 2014. « Une mise en mouvement de la transition écologique par la société civile ? Approches, enjeux et perspectives », octobre. <https://hal-cstb.archives-ouvertes.fr/hal-01515559>.
- Lascoumes, Pierre, et Evelyne Serverin. 1988. « Le droit comme activité sociale : pour une approche wébérienne des activités juridiques ». *Droit et Société* 9 (1): 165-87. <https://doi.org/10.3406/dreso.1988.999>.
- Lavigne Delville, Philippe. 2017. « Marion Carrel. Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ». *Anthropologie & développement*, n° 45 (mai): 145-47.
- Le Bozec, André. 1995. « 6. 1975-1995 : 20 ans d'évolution du service public local des ordures ménagères ». *Annuaire des Collectivités Locales* 15 (1): 83-109. <https://doi.org/10.3406/coloc.1995.1186>.

- Lefebvre, Rémi. 2007. *Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public. Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. La Découverte. <http://www.cairn.info/le-debat-public-une-experience-francaise--9782707153418-page-207.htm>.
- Leroy, Yann. 2011. « La notion d'effectivité du droit ». *Droit et société* n° 79 (3): 715-32.
- Luneau, Aymeric. 2017. « Le rejet de l'incinération des ordures ménagères: entre controverses sanitaires et conflits politiques ». *Environ Risque Sante* 11: 9.
- Martin, Solange, et Albane Gaspard. 2017. « Les comportements, levier de la transition écologique ? » *Futuribles* N° 419 (4): 33-44.
- Melé, Patrice. 2009. « Pour une géographie du droit en action ». *Géographie et cultures*, n° 72 (novembre): 25-42. <https://doi.org/10.4000/gc.2199>.
- Neveu, Catherine. 2011. « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » *Participations* N° 1 (1): 186-209.
- Rimbert-Pirot, Anne-Gaëlle. 2015. « Analyse du processus de territorialisation de l'action publique : construction d'un territoire et appropriation d'un outil pour agir collectivement ». Aix-Marseille: Aix-Marseille.
- Rocher, Laurence. 2006. « Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique ». Phdthesis, Université François Rabelais - Tours. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00175228/document>.
- Rocher, Laurence. 2016. « Planification et gestion des déchets en Indre-et-Loire, entre conflits et (in)décisions ». In *Entre conflit et concertation. Gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, édité par Luigi Bobbio, Patrice Melé, et Vincent Ugalde, 27-50. ENS Editions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.6024>.
- Rumpala, Yannick. 1999. « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique ». *Revue française de science politique* 49 (4): 601-30. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1999.396247>.
- Schmid, Lucile. 2018. « Le contre-pouvoir écologique ». *Esprit* Janvier-Février (1): 35-45.
- Thoenig, Jean-Claude. 2007. « Pour une épistémologie des recherches sur l'action publique », 29.
- Truchet, Thibault. 2020. « Décharge, incinération, tri des déchets... Ce qui change avec la loi anti-gaspillage (décryptage – 6/7) », 2020. <https://www.zerowastefrance.org/decharge-incineration-tri-dechets-loi-anti-gaspillage/>.
- Van Outryve d'Ydewalle, Sixtine. 2016. « Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique? » *Les carnets du Centre de philosophie du droit* 170: 1.

